

**Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn**

séance du 18/04/2011

Date de la convocation:

11/04/2011

Date d'affichage:

12/04/2011

L' an 2011 et le 18 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 52

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GANGLOFF Christian, à M. ISEL Roger, KAUFFER Fabien à M. SCHERTZ Christophe,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, RICHERT Robert SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 050.2011

Vote : A la majorité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

050.2011 : Approbation du compte administratif du budget principal 2010.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 04.04.2011,

Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,

Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 abstentions, décide :

- D'approuver le compte administratif du budget principal 2010 comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	4 501 232,14 €
	Recettes :	5 428 184,57 €
	Excédent de fonctionnement :	926 952,43 €

Section d'investissement :	Dépenses :	469 498,35 €
	Recettes :	2 815 616,64 €
	Excédent d'investissement :	2 346 118,29 €

Résultat global : 3 273 070,72 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/04/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :